



## Compte rendu de l'audience du 11 février 2014

### IA-DASEN/ Ville de Strasbourg/ Syndicats

Tous les syndicats du premier degré en audience... pour un dialogue de sourds

#### Contexte :

Une grande réunion de toutes les directrices et de tous les directeurs des écoles de Strasbourg avait été prévue mardi 11 février à la médiathèque Malraux. A l'initiative de l'Inspectrice d'académie-DASEN et en présence de madame Dreyer, adjointe aux affaires scolaires à la mairie de Strasbourg.

Le SNUipp-FSU67 proposa alors aux autres organisations syndicales d'organiser au même endroit et au même moment un rassemblement des collègues afin qu'ils puissent enfin faire entendre leur voix.

Désordre malvenu en période électorale ?

L'inspectrice d'académie annula tout de go la réunion.

Le SNUipp-FSU67 décida de maintenir son appel à manifester, rejoint par les autres organisations syndicales. Parallèlement, une demande d'audience intersyndicale était adressée à Monsieur Roland Ries, sénateur-maire, responsable de la proposition d'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine.

Une fois encore, monsieur Ries délégua son adjointe aux affaires scolaires.

Non pas au Centre administratif, là où les collègues étaient rassemblés, mais à l'inspection académique, en présence de l'Inspectrice d'académie !

Curieux amalgame : la demande était adressée au maire exclusivement. Le mélange des genres préfigurerait-il l'avenir ? La mairie aurait-elle déjà pris la main sur l'Éducation nationale ?

#### Dialogue de sourds

Pendant presque 2 heures, chacun s'exprimera et sera écouté... mais les enseignants toujours pas entendus.

#### À chacun d'apprécier :

Par la voix de ses représentants, la mairie s'acharne à expliquer qu'elle a tout mis en place dans la concertation la plus large possible (conseils d'écoles, sondage d'opinion...) et qu'elle a tranché en faveur du mercredi matin et du scénario A « plébiscités par les parents ».

En outre, par souci de cohérence, il ne peut y avoir plusieurs emplois du temps sur un même territoire (ce qui était possible depuis plus de dix ans ne l'est plus– NDLR).

Aucune autre proposition ne pouvait donc être prise en compte. Ne parlons pas de celle des enseignants strasbourgeois ! Ils ont été traités comme « quantité négligeable » jusqu'alors...cela continue.

L'Inspectrice d'académie validera la proposition de la mairie et seulement celle-là. Les quelques propositions alternatives émanant de conseils des maîtres ont été rejetées : le décret stipule « propositions de conseils d'école ».

Celles émanant de conseils d'école ne peuvent pas être validées non plus soit parce qu'elles n'entrent pas dans le cadre du décret, soit parce que le PEDT de la mairie rejette le samedi matin...

Que les enseignants se rassurent, il sera très certainement possible, plus tard (2015, 2016 ?), de négocier en GEL (Groupe éducatif local) un début ou une fin de cours avec 5 minutes de décalage. Nous ne savons qui remercier de la ville ou de l'administration pour cette « avancée » considérable....aux yeux de certains !

### Conclusion du SNUipp-FSU67

Depuis la parution du décret et de la circulaire sur le PEDT, nous alertons la profession :

- le décret est un carcan qui fait fi de tous les projets alternatifs
- le PEDT permet à la municipalité, quelle qu'elle soit, d'imposer ses vues sur le scolaire : ▪ les horaires scolaires sont définis par les contraintes financières du péri-scolaire
- les projets d'école devront être rédigés en conformité avec le PEDT municipal.

Le « contre rapport » du SNUipp-FSU publié le 12 février le montre au grand jour : la mise en place de cette réforme

- n'a aucune incidence positive sur les conditions d'apprentissage des élèves (quand elle ne les détériore pas)
- dégrade les conditions de vie des enseignants
- assujettit à terme les missions de l'École aux projets municipaux
- accentue les inégalités de territoire

Cette réforme est mauvaise et ne doit pas se généraliser. Le décret doit être retiré !